

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1068>



17 novembre 2018 - Conseil d'Administration CCAS

- Démocratie locale - Centre Communal d'Action Sociale -



Publication date: samedi 17 novembre 2018

Creation date: 17 novembre 2018

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [CCAS-2018-11-17-01-DEMANDES DE SUBVENTIONS](#)
- [b\) AFM Téléthon](#)
- [c\) Amicale des donneurs de sang du bassin du \(...\)](#)
- [d\) Union départementale des donneurs de sang \(...\)](#)
- [e\) APF \(Association des Paralysés de France\) \(...\)](#)
- [f\) APEDYS \(Association des Parents d'Enfants \(...\)\)](#)
- [QUESTIONS DIVERSES](#)

L'an 2018, le dix-sept novembre à 10h00

Le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT

Étaient présents : Suzanne BIESSY, Marie-Laure DAMIAN, Jean DERIVE, Alain GUICHERD, Jean-Charles MARCEL

Étaient excusés :

- Sandra FRANCONY, ayant donné pouvoir à Suzanne BIESSY
- Brigitte PICHON, ayant donné pouvoir à Frédéric TOUIHRAT
- Odile GUICHERD

Secrétaire de séance : Frédéric TOUIHRAT

CCAS-2018-11-17-01-DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) ADMR - Novalaise (Aide à Domicile)

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 1 311 Euros à l'ADMR - Novalaise (Aide à Domicile)

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

b) AFM Téléthon

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer une subvention à AFM Téléthon pour l'année 2019

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

c) Amicale des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 200 Euros à l'Amicale des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette pour régler le cachet de la troupe théâtrale

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

d) Union départementale des donneurs de sang bénévoles

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- d'attribuer une subvention de 100 Euros à l'Union départementale des donneurs de sang bénévoles pour l'organisation du Congrès Régional 2019

Pour	Contre	Abstentions
7	1	0

e) APF (Association des Paralysés de France) Délégation Savoie

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer de subvention à l'APF Délégation Savoie

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

f) APEDYS (Association des Parents d'Enfants Dyslexiques) des 2 Savoies

Le Président présente la demande de subvention arrivée en mairie.

Considérant la demande,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide

- de ne pas attribuer de subvention à APEDYS des 2 Savoie
- de demander à l'association si des enfants de la Commune sont bénéficiaires d'une aide de l'association
- d'inviter les parents d'enfants en difficulté à solliciter directement le CCAS en cas de besoin

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

QUESTIONS DIVERSES

- Pas de question
- Prochaine séance : 23 mars 2019 à 10 h 00

Fin de séance à : 10 h 50